



L'AARS LEVE LE VOILE SUR SES VALEURS !!!

A l'heure où l'extrême droite est aux portes du pouvoir, où la remise en place d'un ministère de l'immigration est à l'ordre du jour, où l'islamophobie est dangereusement galopante dans toutes les strates de la société, l'AARS, notre association, surfe sur une vague nauséabonde.

En effet, et ce malgré les réserves des élu(e)s SUD lors du CSE du 20/02/2024 quant à l'insertion de la clause de neutralité dans le nouveau règlement intérieur, habituellement réservée aux agents de la fonction publique, la gouvernance de l'AARS s'est entêtée à vouloir l'imposer.

En conséquence de quoi des salariées de confession musulmane, sur la base d'une lecture sexiste, paternaliste et islamophobe de la laïcité, sont aujourd'hui menacées de licenciement par l'AARS au regard de ce nouvel article.

La gouvernance de l'AARS mesure-t-elle vraiment les conséquences de cette décision sur les salariées concernées, leurs collègues, l'image de notre association ? Tient-elle vraiment à être sous les projecteurs sur ce sujet et à jeter de l'huile sur le feu dans un climat social particulièrement délétère ?

Dans la perspective où elle s'entêterait dans cette voie sans issue, nous suggérons, par souci d'équité :

- L'interdiction des sapins de Noël, des barbes dépassant 10 cm, des croix et étoiles de David autour du cou.
- Le remplacement des jours fériés de Pâques, de l'Ascension et de l'Assomption par 3 jours de congé au choix.
- Le bannissement des dreadlocks, des chauves et plus largement du moindre signe pouvant évoquer de près ou de loin l'appartenance à une communauté religieuse réelle ou fictive.

Il s'imposera alors à la gouvernance de nous expliquer comment elle compte faire tourner l'association lorsque tous ces salariés ne seront plus là ! Ainsi, Nous lui demandons expressément de revenir sur sa décision et de retirer cet article du règlement intérieur afin de ne pas tomber dans le piège de la stigmatisation et de la division. Dans le climat actuel, concorde et apaisement devraient au contraire être les maîtres-mots.

Nous vous tiendrons informés des suites que notre section syndicale donnera à cette provocation !

Nancy, le 16 septembre 2024